



ANIMATEUR MAISON DES JEUNES (Remplacement temporaire)

- * *Veillez prendre note que vous devez présenter votre CV à chacun des concours dont vous rencontrez les exigences.*
- * *Les personnes non retenues mais répondant aux exigences pourront être inscrites sur la liste de remplacement.*

Secteur :	Santé, Loisirs et Services sociaux
Supérieur :	Directrice adjointe, PDM, Services sociaux et Hébergement
Lieu de travail :	Maison des Jeunes wendat (MDJ) 40 rue de l'Ours, Wendake (Québec) G0A 4V0

Statut :	Temporaire, syndiqué
Début :	Octobre 2017
Durée :	Indéterminé
Horaire :	Entre 11 et 15 heures/semaine, soir et fin de semaine
Salaire :	Entre 12.02 \$ et 15.18 \$ de l'heure

- Accessibilité :**
- 1- Aux employés réguliers du CNHW syndiqués SECNHW;**
 - 2- Aux membres de la Nation huronne-wendat;**
* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
 - 3- Aux employés temporaires du CNHW;**
 - 4- À la population.**

Sommaire :

Le titulaire du poste doit tenir un lieu agréable pour les jeunes de 12 à 17 ans afin de favoriser leur développement. Il anime des activités à caractère socioculturel, préventif ou sportif.

Fonctions principales :

- Lire et rédiger un journal de bord;
- Accueillir et prendre les coordonnées des jeunes fréquentant la MDJ;
- Organiser, animer et diriger diverses activités pour favoriser la socialisation, la santé physique et la santé mentale;
- Encourager et soutenir les jeunes dans leurs apprentissages et leur développement;
- Être à l'écoute, supporter et répondre aux attentes et aux besoins des jeunes;
- Dépister et référer les jeunes aux personnes-ressources;
- Surveiller les lieux et veiller au respect des règles de vie de la maison;
- Assurer la sécurité des jeunes;
- Responsabiliser les jeunes;
- Participer aux réunions d'équipe d'animation;
- Participer à la réunion de l'assemblée générale;
- Assister à des formations (ex : secourisme, thématique jeunesse);



Avis de concours 2017-64

Date d'affichage : du 28 septembre au 4 octobre 2017, 16 h

- Transmettre et informer les jeunes sur leur culture;
- Organiser et assister au financement;
- Sensibiliser les adolescents à leur environnement afin d'obtenir un milieu de vie agréable à la MDJ;
- Faire du ménage à la maison des jeunes;
- Accompagner et superviser les jeunes, au besoin, lors de sortie de groupe;
- Collaborer à l'amélioration continue de la qualité/sécurité - démarche d'agrément;
- Exécuter d'autres tâches connexes.

Exigences :

- Diplôme d'études secondaires;
- Avoir 18 ans;
- Connaissance des services offerts par la communauté et le réseau de la santé;
- Permis de conduire valide;
- Expérience pertinente dans une maison des jeunes ou dans un organisme communautaire (atout);
- Avoir son cours de premiers soins (atout);
- Connaissance de la culture huronne-wendat.

Qualités requises :

Maturité, confidentialité, capacité à communiquer, capacité d'écoute, sens de l'initiative, dynamique, politesse, relation interpersonnelle, sens de l'organisation, travailler en équipe, bon jugement, autonomie et diplomatie.

La description de tâches détaillée est disponible en communiquant avec la Direction des ressources humaines aux coordonnées ci-dessous.

Les personnes intéressées à poser leur candidature devront faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation en y inscrivant le numéro du concours ainsi que leur diplôme et leur relevé de notes sous pli confidentiel à la Direction des ressources humaines avant la fin de l'affichage.

Conseil de la Nation huronne-wendat
Direction des ressources humaines
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0
Ou par courriel à : rh@cnhw.qc.ca

LES CANDIDATS AYANT ÉTÉ RETENUS LORS DE LA PRÉ-SÉLECTION SERONT JOINTS POUR LES ENTREVUES

Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences du poste seront retenues après évaluation. Aucune demande d'emploi reçue après la date et heure de la fin de l'affichage ne sera considérée.

Le candidat sélectionné pourrait devoir se soumettre à une enquête d'antécédents avant d'obtenir le poste. En déposant sa candidature pour un concours, la personne accepte que son nom soit diffusé publiquement au moment de son embauche.

Le Conseil de la Nation huronne-wendat se réserve le droit de rejeter toutes les candidatures reçues et de n'embaucher aucune personne, même celle ayant obtenu le meilleur résultat lors de l'entrevue pour le concours.